



**Bruxelles, le 24 novembre 2017  
(OR. en)**

**14529/17**

**PROCIV 104  
JAI 1070  
COHAFA 92  
CT 142  
JEUN 148**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. préc.:	13676/17
Objet:	Rapport de la présidence estonienne sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile

---

1. Les délégations trouveront en annexe un rapport de la présidence sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile.
2. Il est recommandé au Coreper d'inviter le Conseil à prendre note de ce rapport.

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ESTONIENNE SUR LES PRINCIPALES  
RÉALISATIONS AU NIVEAU DE L'UE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION  
CIVILE**

Le présent rapport expose les principales réalisations de l'UE dans le domaine de la protection civile au cours de la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne.

Les discussions menées au sein du groupe "Protection civile" (Prociv) ont principalement porté sur la façon d'améliorer la sensibilisation et la préparation des citoyens aux catastrophes, qui constituent des éléments essentiels d'une stratégie de gestion des risques efficace et l'un des objectifs spécifiques de la décision relative au mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU)<sup>1</sup>.

À la suite de l'adoption par la Commission d'un rapport d'évaluation intermédiaire sur le MPCU, le groupe Prociv a entamé une réflexion sur le futur cadre du mécanisme. Le 23 novembre, la Commission a adopté une proposition visant à modifier la décision relative au MPCU<sup>2</sup>.

Parallèlement, le groupe "Jeunesse" a examiné la proposition de règlement relative au corps européen de solidarité présentée par la Commission<sup>3</sup>, dont l'objectif est de donner aux jeunes la possibilité de s'engager dans des activités de solidarité. Ces activités peuvent comprendre la prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci. Une orientation générale a été approuvée par le Conseil le 20 novembre<sup>4</sup>.

Afin de promouvoir la coopération entre les États membres et les parties prenantes ainsi que l'échange de bonnes pratiques en matière de sécurité incendie et des expériences tirées d'accidents par le feu, la Commission a organisé, en octobre, la première réunion de la plateforme d'échange d'informations sur les incendies (*Fire Information Exchange Platform*), dont les activités se portent sur la sécurité incendie dans les bâtiments.

La protection civile est intervenue dans la réaction à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine partout dans le monde, et le MPCU a été activé plusieurs fois, tant au sein de l'UE qu'en dehors.

---

<sup>1</sup> Décision n° 1313/2013/UE du Parlement européen et du Conseil (JO L 347 du 20.12.2013, p. 924).

<sup>2</sup> Doc. 14884/17, COM(2017) 772.

<sup>3</sup> Doc. 9845/17.

<sup>4</sup> Doc. 14601/17.

## 1. Renforcer la sensibilisation aux risques et la résilience autonome

Le renforcement de la sensibilisation et de la préparation des citoyens aux catastrophes est l'un des objectifs spécifiques du MPCU (article 3, paragraphe 1, point d), de la décision relative au MPCU).

La mission principale de la protection civile, à savoir la protection de nos citoyens, commence au niveau individuel: sommes-nous, en tant qu'individus, suffisamment sensibilisés aux risques de catastrophe et à la résilience autonome, et disposons-nous de connaissances suffisantes en la matière? La sensibilisation des citoyens aux risques et leur connaissance suffisante des façons de se préparer aux situations de crise et d'agir lors de celles-ci sont essentielles pour réduire les conséquences négatives que les catastrophes ont sur eux.

Nous devons accorder une attention particulière à la sensibilisation des citoyens aux risques de catastrophe et à la résilience autonome, afin de répondre à trois tendances alarmantes:

- 1) les citoyens sont confrontés à de nouvelles menaces, telles que les menaces informatiques ou le changement climatique;
- 2) les catastrophes sont d'autant plus susceptibles de toucher les citoyens qu'elles se produisent plus souvent<sup>5</sup>;
- 3) les populations deviennent plus vulnérables, notamment en raison de l'urbanisation, de la dépendance aux services vitaux et de l'interdépendance de ces services.

La sensibilisation des citoyens fait l'objet d'une attention particulière au sein de différentes plateformes, telles que le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et les travaux accomplis par l'OCDE<sup>6</sup>.

Un atelier de la présidence sur le renforcement de la sensibilisation aux risques et de la résilience autonome des citoyens a eu lieu les 4 et 5 juillet 2017, à Tallinn. L'objectif de la présidence était de tisser des liens entre les activités menées par les États membres, la Commission, l'OCDE et les Nations unies dans le contexte du cadre de Sendai.

---

<sup>5</sup> <http://www.emdat.be/>.

<sup>6</sup> Examen des politiques en matière de communication sur les risques, cofinancé par l'UE.

La décision relative au MPCU (article 5, paragraphe 1, point a)) prévoit que la Commission prend des mesures pour améliorer la base de connaissances sur les risques de catastrophe et favorise le partage de connaissances, de bonnes pratiques et d'informations, notamment entre les États membres confrontés à des risques communs. Le centre de connaissance en matière de gestion des risques de catastrophe (DRMKC) a été lancé le 30 septembre 2015. Le DRMKC est soutenu et coordonné par plusieurs services de la Commission, en partenariat avec un réseau d'États membres.

Le renforcement de la sensibilisation aux risques et de la résilience autonome des citoyens relève de la responsabilité des États membres. Les principales questions abordées lors de l'atelier organisé à Tallinn ont été les façons d'améliorer les synergies possibles entre les activités menées par les États membres et les actions qui peuvent être menées au niveau de l'UE pour aider les États membres à mieux sensibiliser leurs citoyens.

*Renforcer la sensibilisation aux risques et la résilience autonome des citoyens - Échange de bonnes pratiques*<sup>7</sup>

La présidence salue le travail mené par la Commission et le DRMKC. Le DRMKC a été lancé pour contribuer à accroître la résilience de l'UE et des États membres aux catastrophes, ainsi qu'à renforcer leur capacité à prévenir les urgences, s'y préparer et y réagir, grâce à une meilleure interface entre science et politique. La présidence se réjouit également du fait que de nombreux projets de sensibilisation, notamment des projets financés par l'UE<sup>8</sup>, ont été menés. Toutefois, les débats ont souligné la nécessité d'améliorer l'échange de bonnes pratiques et le partage d'informations sur les projets achevés. À cet égard, la présidence souhaite formuler les observations et recommandations suivantes:

- il est nécessaire de mieux partager les informations afin que les bonnes pratiques et les solutions innovantes appliquées dans différents États membres soient recueillies et que des enseignements en soient tirés. Un large éventail de bonnes pratiques et de solutions innovantes sont appliquées dans les États membres, mais le partage d'informations sur les méthodes utilisées dans différents États membres reste limité.

---

<sup>7</sup> Document de réflexion de la présidence intitulé "*Raising public risk awareness and preparedness – sharing best practices*": doc. 11838/17.

<sup>8</sup> KnowRISK, YAPS, EVANDE, ADAPT, POP-ALERT, Kulturisk, entre autres.

- Étant donné que les risques varient d'un État membre à l'autre, les messages en matière de préparation transmis aux citoyens, au niveau individuel et au niveau du foyer, varient également. En raison de différences culturelles et sociales, il n'est pas recommandé d'élaborer au niveau de l'UE des messages uniformes en matière de sensibilisation aux risques et de résilience autonome. Toutefois, lorsque les mêmes risques pèsent sur plusieurs États membres, il peut être utile d'étudier la plus-value que des messages communs pourraient apporter.
- Le partage d'informations sur les projets en cours et les activités prévues doit être amélioré. La présidence recommande que la Commission étudie les moyens de mieux utiliser les outils et plateformes existants, tels que le DRMKC. La Commission, en coopération avec les États membres, devrait également envisager des moyens d'encourager les bénéficiaires à publier les principaux résultats de chaque projet au niveau de l'UE, ce qui permettrait de faire en sorte que tous les résultats utiles des différents projets menés au niveau de l'UE soient à disposition de la Commission et des États membres.
- Il est nécessaire de mieux partager les informations sur les projets achevés. La présidence recommande à la Commission de jouer un rôle central dans la collecte, la compilation et la diffusion des résultats des projets financés par l'UE et, si possible, dans l'organisation d'ateliers consacrés au partage d'informations sur les résultats des projets finis. La présidence recommande également qu'une partie du Forum de protection civile, qui se tiendra en 2018, soit spécifiquement consacrée aux solutions innovantes et aux bonnes pratiques dans le domaine de la sensibilisation aux risques de catastrophe et de la communication en la matière, et comporte, par exemple, une présentation comparative de diverses infographies.

*Mesurer les progrès accomplis dans le renforcement de la sensibilisation et de la préparation des citoyens aux catastrophes<sup>9</sup>*

L'efficacité des actions contribuant à la sensibilisation et à la préparation des citoyens aux risques devrait être évaluée tant au niveau des États membres qu'au niveau de l'UE. Le seul outil existant au niveau européen qui fournisse des informations sur les opinions et tendances au sein de la population de l'UE en ce qui concerne le mécanisme de protection civile de l'Union est l'enquête Eurobaromètre sur la protection civile. Bien qu'il importe d'utiliser cet outil, la présidence encourage la Commission, en coopération avec les États membres, à étudier des moyens d'améliorer le questionnaire de l'enquête.

---

<sup>9</sup> Document de réflexion de la présidence intitulé "*Measuring the progress made in increasing public awareness and preparedness for disasters*": doc. 12549/17.

## 2. Évaluation intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union

Le 30 août 2017, conformément à l'article 34, paragraphe 2, point a) de la décision relative au MPCU, la Commission a soumis au Conseil et au Parlement européen un rapport d'évaluation intermédiaire sur la mise en œuvre du mécanisme au cours de la période 2014-2016. Ce rapport est le résultat de consultations approfondies menées par la Commission et son sous-traitant externe. Il tient également compte du rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur le MPCU<sup>10</sup>, ainsi que du rapport de la Commission concernant les progrès réalisés et les déficits subsistant dans la capacité européenne de réaction d'urgence<sup>11</sup>. La Commission a conclu que "le mécanisme est en bonne voie pour réaliser les objectifs généraux et spécifiques fixés dans la décision. Pour la période 2014-2016 soumise à évaluation, le MPCU a produit des résultats encourageants dans chacun des trois piliers (prévention/préparation/réaction) et ses performances sont globalement perçues comme positives par les États participants et les principales parties prenantes. Par ailleurs, l'évaluation a également mis en lumière un certain nombre de défis qui, s'ils sont relevés rapidement, pourraient augmenter encore davantage les effets des actions soutenues par le MPCU."

La rapport contient, aux fins de l'application ultérieure du mécanisme, les recommandations suivantes:

- **prévention:** mieux cibler les projets de prévention (et de préparation) annuels financés par le MPCU; mieux définir les liens entre les projets de prévention (et de préparation) du MPCU et des programmes plus larges de l'UE; renforcer le lien entre les actions de prévention et celles de préparation/réaction;
- **préparation:** réviser les objectifs de capacité de l'EERC en adoptant une approche fondée sur les éléments de preuve; réévaluer le système d'incitation pour le regroupement de ressources dans l'EERC en s'appuyant sur les enseignements tirés et les autres connaissances acquises lors d'opérations; élaborer une approche plus efficace et davantage axée sur les besoins pour les programmes de formation et d'exercices; élargir le côté utilisateur final des plates-formes de systèmes d'alerte rapides transnationaux, tels que l'EFFIS<sup>12</sup> et l'EFAS<sup>13</sup>;

---

<sup>10</sup> Rapport spécial n° 33/2016, janvier 2017.

<sup>11</sup> Doc. 6448/17, COM(2017) 78.

<sup>12</sup> Système européen d'information sur les feux de forêt.

<sup>13</sup> Système européen de sensibilisation aux inondations.

- **réaction:** promouvoir une collecte cohérente de données quantitatives et produire une analyse systématique des missions de réaction dans le but d'améliorer la performance future; envisager le prédéploiement d'une équipe restreinte du MPCU avant l'activation formelle du MPCU en cas de catastrophe imminente; simplifier davantage encore les procédures administratives et financières pour engager des capacités de réaction dans le cadre du MPCU; assurer la meilleure adéquation possible entre les besoins opérationnels et les experts déployés au sein des équipes de protection civile de l'UE;
- **recommandations transversales:** assurer une boucle de retour d'informations continue entre les enseignements tirés et la mise en œuvre des activités; assurer une bonne adéquation entre les pairs examinateurs et les besoins des pays examinés; les missions de prévention et préparation ("consultatives") devraient adopter une approche clairement formulée et fondée sur les résultats; renforcer la cohérence entre le MPCU et les instruments de la politique de voisinage.

Le rapport a fait l'objet de discussions au sein du groupe Prociv et lors de la réunion des directeurs généraux de la protection civile qui s'est tenue en octobre, à Tallinn. Les États membres ont apporté un large soutien à ses conclusions dans les domaines de la prévention, de la préparation, de la réaction et des questions transversales. Plusieurs délégations ont préconisé une simplification des procédures administratives et financières pour les États participants. Certaines ont également appelé à améliorer les méthodes d'évaluation du fonctionnement du mécanisme, à condition que cela n'engendre pas de charge supplémentaire pour les États participants.

### **3. Proposition de décision modifiant la décision n° 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union**

Le 23 novembre, la Commission a adopté une proposition législative modifiant la décision relative au MPCU. Cette proposition est accompagnée d'une déclaration de politique générale exposée dans la communication intitulée "Strengthening EU Disaster Management: rescEU Solidarity with Responsibility"<sup>14</sup> (Renforcer la gestion des catastrophes de l'UE: rescEU - Solidarité et responsabilité).

La proposition sera présentée au sein du groupe Prociv en décembre.

---

<sup>14</sup> Doc. 14883/17, COM(2017) 773.

#### **4. Coopération entre acteurs de la protection civile et acteurs humanitaires dans les situations d'urgence survenant en dehors de l'UE**

En septembre, le groupe Prociv a tenu une session conjointe avec des membres du groupe "Aide humanitaire et aide alimentaire" (Cohafa) afin de faire le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération entre la protection civile et l'aide humanitaire, deux ans après que la liste de mesures a été approuvée de commun accord par les deux groupes de travail, sous la présidence luxembourgeoise<sup>15</sup>.

Il est ressorti de l'enquête menée par la présidence au mois de juillet<sup>16</sup> et de la discussion intervenue ensuite au sein du groupe que les États membres ont largement mis en œuvre les mesures visées et qu'ils sont déterminés à poursuivre leurs efforts dans les mois à venir.

#### **5. Gestion des conséquences des attentats terroristes**

À la suite des délibérations sur la gestion des conséquences des attentats terroristes tenues sous les présidences néerlandaise, slovaque et maltaise, les travaux visant à concrétiser les mesures mises en évidence se sont poursuivis.

Dans le cadre de l'union de la sécurité, et sur la base des résultats de la 36<sup>e</sup> réunion des directeurs généraux de la protection civile, la Commission a organisé un deuxième atelier technique sur la coopération des premiers intervenants sur les lieux d'une catastrophe à la suite d'un attentat terroriste (Bruxelles, 9 et 10 octobre 2017).

Cet atelier a été l'occasion de discuter des enseignements tirés des attentats terroristes récemment perpétrés en Europe, de faire le point sur les défis communs, d'échanger les bonnes pratiques et d'étudier les moyens d'améliorer la coopération de l'UE dans ce domaine. Il a mis l'accent sur les mesures pratiques à prendre pour remédier aux lacunes de la coopération intersectorielle.

Réunissant plus de 90 participants provenant de différents secteurs, l'atelier a prouvé son utilité en tant que plateforme de discussion pluridisciplinaire. La DG ECHO assurera le suivi des résultats en étroite coopération avec la DG HOME et la DG SANTE.

---

<sup>15</sup> Doc. 14896/15.

<sup>16</sup> Doc. 14648/17.

## **6. Renforcer la préparation aux risques en matière de sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN)**

Le 18 octobre 2017, la Commission a adopté le onzième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective<sup>17</sup>, accompagné de documents parmi lesquels un plan d'action visant à améliorer la préparation aux risques en matière de sécurité CBRN<sup>18</sup>. Ce plan d'action vise à renforcer la coopération européenne pour améliorer la sécurité CBRN, en mettant l'accent sur la prévention, la préparation et la capacité de réaction en matière de menaces CBRN et d'attentats terroristes. Nombre des mesures en cause suivent toutefois une approche "tous risques" et devraient permettre d'être mieux préparés à des incidents CBRN de grande ampleur non liés au terrorisme.

Les mesures proposées seront soutenues par des fonds provenant d'instruments existants, dont le mécanisme de protection civile de l'Union. Le document inclut des mesures liées à la protection civile:

- renforcement des activités de formation et d'exercice destinées aux premiers intervenants, dont la protection civile; et
- renforcement de la capacité européenne de réaction d'urgence (EERC), y compris le Corps médical européen, notamment en encourageant les États membres à continuer à apporter de nouvelles capacités CBRN et en les soutenant dans le cadre de l'enregistrement et de la certification de modules et d'autres capacités CBRN dans l'EERC.

Le groupe "Terrorisme" a dirigé les travaux de suivi au Conseil.

---

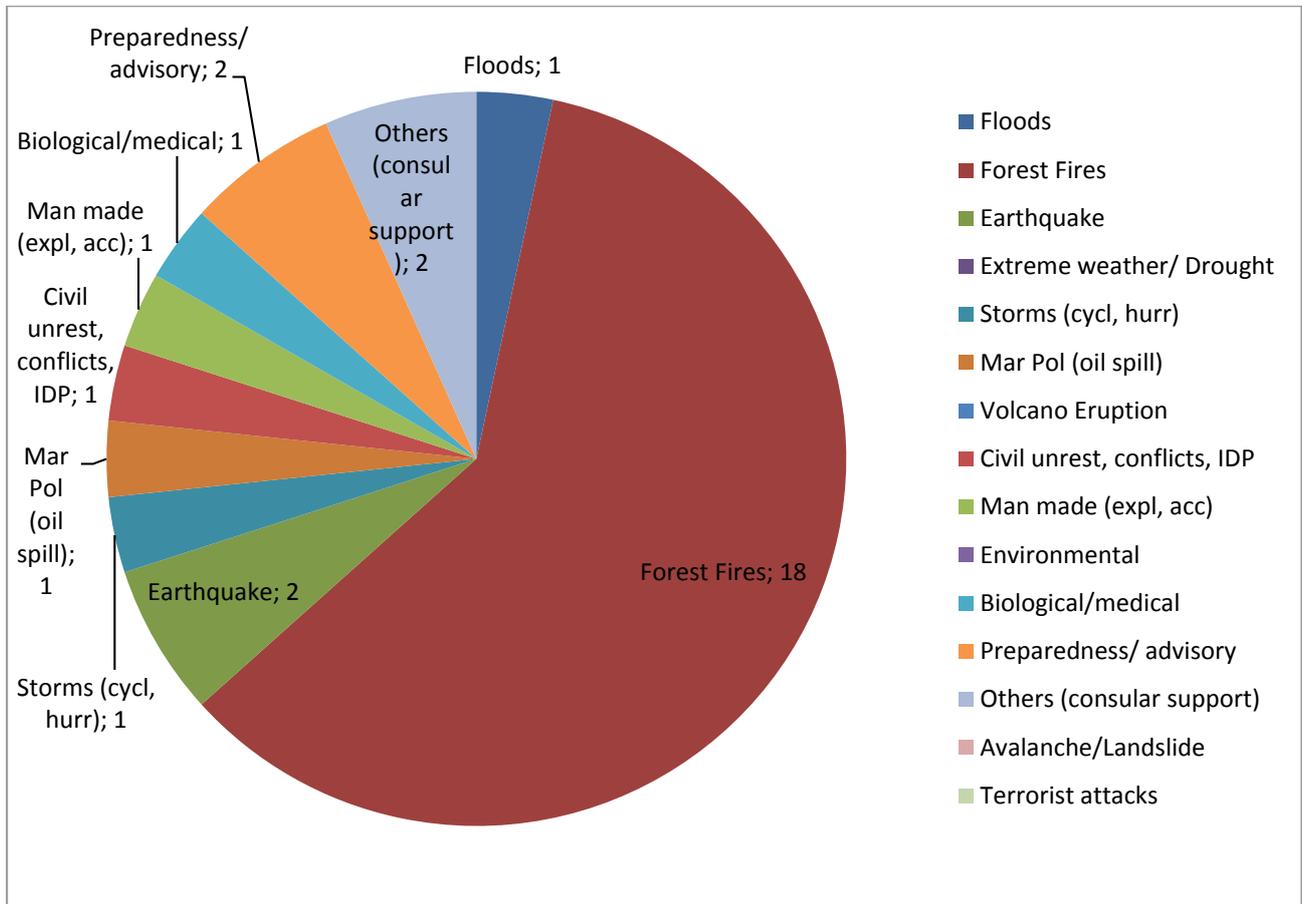
<sup>17</sup> Doc. 13478/17.

<sup>18</sup> Doc. 13484/17.

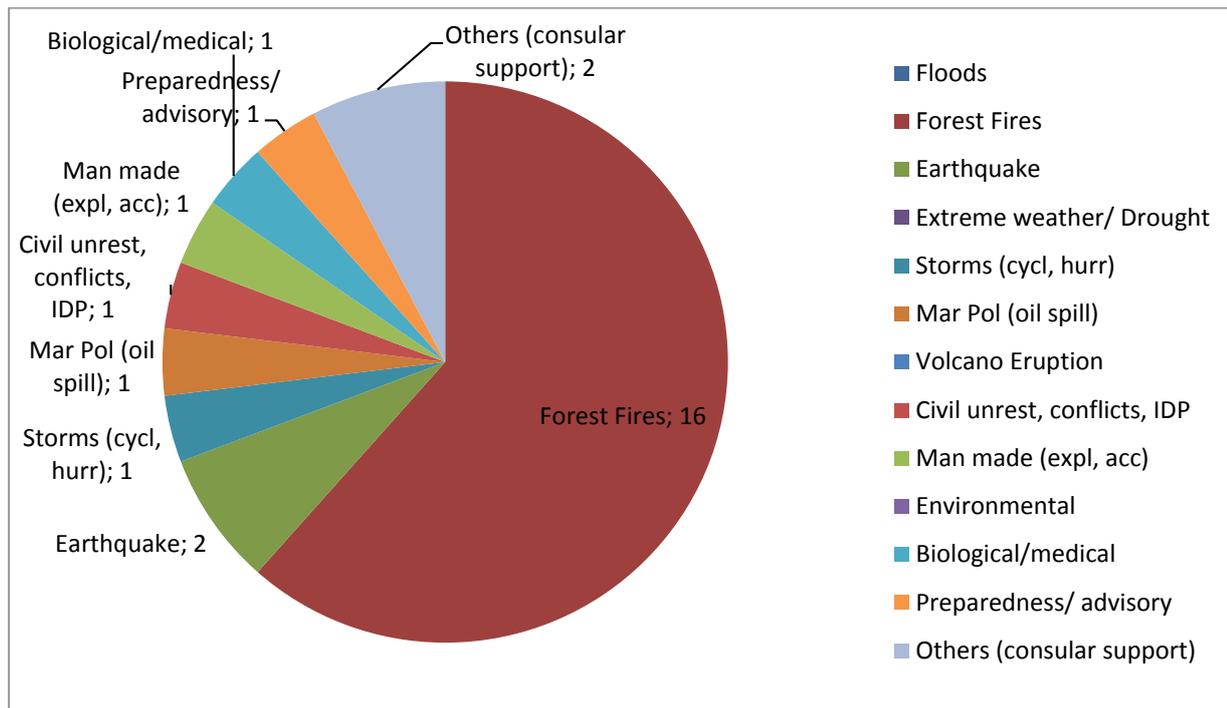
## 7. Réaction face aux catastrophes et aux crises

Depuis le début de l'année 2017, le MPCU a été activé dans le cadre de 30 demandes d'aide (11 à l'intérieur de l'UE et 19 à l'extérieur).

La situation globale pour 2017 est présentée dans le diagramme ci-dessous, ventilée par type d'urgence:



Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 23 novembre, les pays participants ont soutenu les pays touchés dans le cadre de 26 situations où le MPCU a été activé.



Les situations de catastrophe ayant nécessité l'activation du MPCU sont les suivantes:

– **Incendies de forêt:**

- France (juillet)
- Italie - 4 (juillet, août (à deux reprises) et octobre)
- Portugal - 3 (juillet, août et octobre)
- Grèce (août)
- Monténégro - 2 (juillet et août)
- Albanie (août)
- Tunisie (août)
- Géorgie - 3 (août (à deux reprises) et septembre)

- **Préparation et prévention:** Jordanie - système de gestion de la réaction en cas de catastrophe
  - mission organisée avec l'initiative des Nations unies de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI)
- **Explosion/accident chimique:** Arménie - usine chimique de Naïrit
- **Marée noire:** Grèce - port du Pirée
- **Cyclones tropicaux dans les Caraïbes:**
  - **Irma-17:** les Pays-Bas ont demandé au nom de Sint-Maarten un soutien comprenant différents postes (abris d'urgence, aide médicale, ressources logistiques). L'UE est intervenue en cofinçant les frais de transport.
  - **Maria-17:** le MPCU a été activé sur la base de la demande d'aide adressée par la Dominique après le passage du cyclone tropical Maria, qui a causé des destructions à grande échelle sur l'île.
  - **Missions consulaires de soutien:**
    - L'Allemagne a activé le MPCU pour obtenir un soutien en faveur d'une mission consulaire aux États-Unis (Floride) venant en aide aux citoyens de l'UE bloqués à cause des répercussions du cyclone tropical Irma.
    - Les Pays-Bas ont activé le MPCU pour obtenir un soutien en faveur de leur mission consulaire à Sint-Maarten venant en aide aux citoyens de l'UE bloqués à cause d'autres répercussions du cyclone tropical Irma.
- **Tremblements de terre:**
  - Séismes au Mexique (d'une magnitude de 8,1 Mw et de 7,1 Mw en septembre)
  - Séisme en Iran/Iraq
- **Situation d'urgence complexe:**
  - Crise des Rohingyas/Bangladesh - Intervention humanitaire

- **Épidémie:**
  - Ouganda - virus de Marburg

**A. Crises en cours**

**a) Crise des réfugiés et des migrants**

Le MPCU est toujours activé mais il n'y a rien à rapporter de ce point de vue pour la période de référence.

**b) Iraq/Mossoul: soutien en matière de protection civile à l'intervention humanitaire**

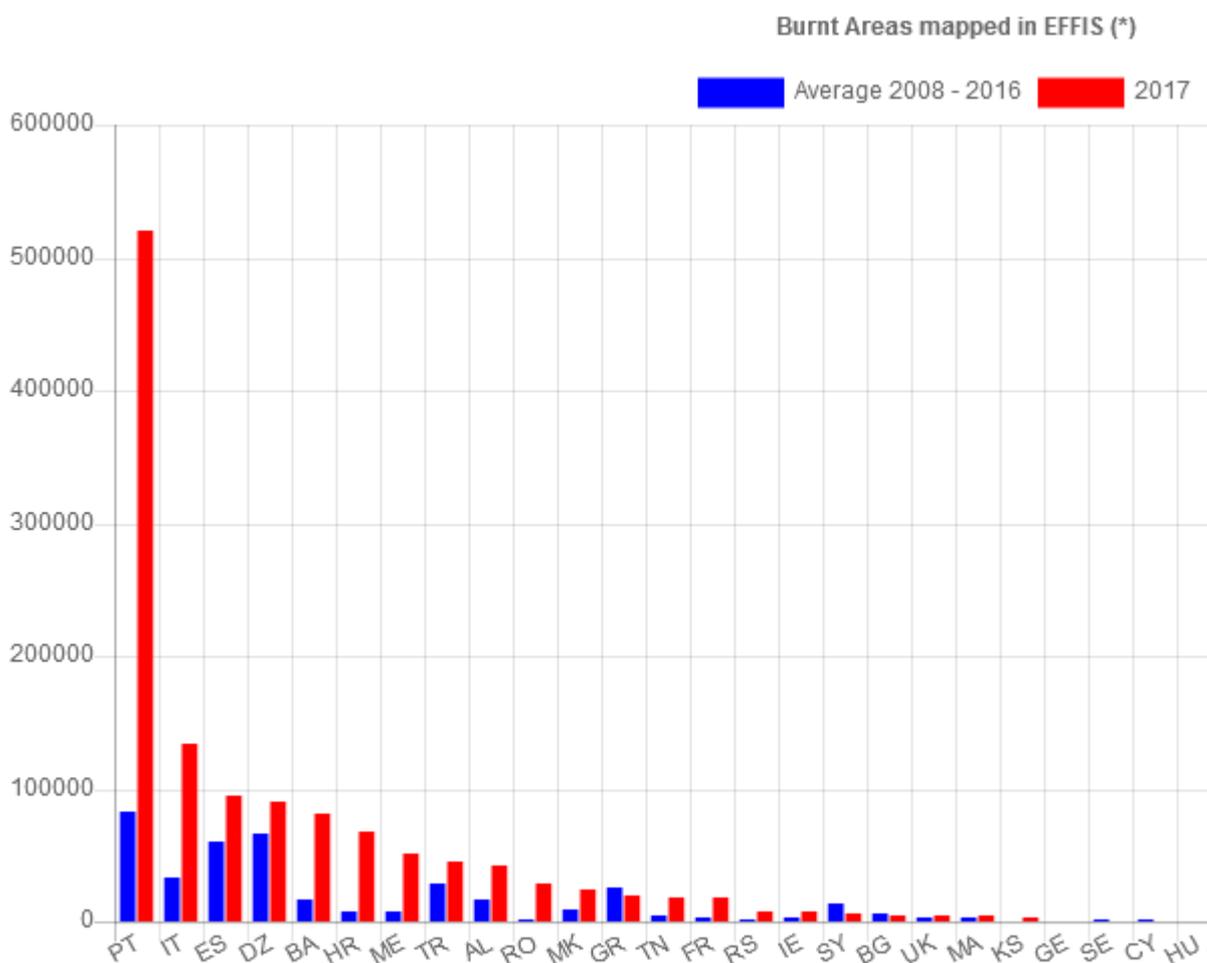
Le MPCU est toujours activé mais il n'y a rien à rapporter de ce point de vue pour la période de référence.

## B. Activations du MPCU

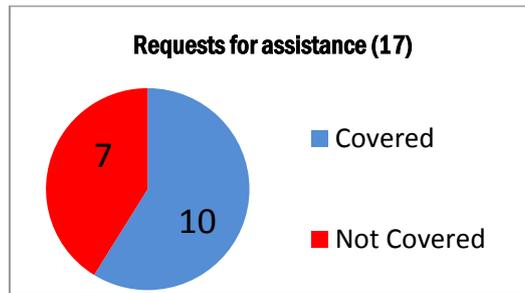
### a) Incendies de forêt dans l'UE et dans les pays voisins

Depuis juin 2017, le Centre de coordination de la réaction d'urgence a reçu 18 demandes d'aide concernant des États membres de l'UE touchés par des incendies de forêt (France, Grèce, Italie, Portugal) mais également des pays du voisinage de l'UE (Albanie, Géorgie, Monténégro, Tunisie).

Globalement, la saison des incendies de forêt de 2017 a été l'une des pires de ces dernières années en termes de nombre d'incendies et de superficies brûlées, en comparaison avec les valeurs moyennes des neuf dernières années<sup>19</sup>.



<sup>19</sup> 2008-2016 - analyse EFFIS.



Pendant la saison des incendies de forêt, le service de gestion des situations d'urgence Copernicus a été activé 25 fois par les pays touchés et plus de 200 cartes satellitaires ont été produites.

Quoique les États membres participants touchés par les incendies se soient mutuellement prêté assistance autant que possible, il n'a pas été possible de répondre à toutes les demandes, ce qui met en lumière certaines limites du mécanisme.

Les enseignements tirés de la saison des incendies de forêt ont été examinés lors de la réunion des directeurs généraux de la protection civile, qui s'est tenue à Tallinn les 3 et 4 octobre, et lors d'un atelier spécialement consacré aux incendies de forêt, qui s'est tenu au Centre de coordination de la réaction d'urgence, à Bruxelles, le 14 novembre.

**b) Arménie - Explosion à l'usine chimique de Naïrit**

Le 28 août, une série d'explosions s'est produite à l'usine chimique de Naïrit, près d'Erevan, la capitale de l'Arménie, et a entraîné la diffusion vers la ville de déchets brûlés et d'émanations chimiques. Il était urgent de procéder à une évaluation approfondie de la situation à l'usine de Naïrit, non seulement en examinant la situation de départ qui a produit l'accident à l'usine mais aussi en évaluant le risque que posent les substances chimiques restantes, et d'élaborer des propositions de mesures d'atténuation appropriées.

À la suite de la demande officielle que le gouvernement arménien a adressée au bureau des Nations unies en Arménie, et compte tenu des arrangements de coopération permanente entre la DG ECHO et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le 1<sup>er</sup> septembre 2017, l'OCHA a demandé au Centre de coordination de la réaction d'urgence d'envoyer des experts dans le domaine des situations d'urgence chimique afin d'assister la mission consultative des Nations Unies envoyée à la suite de l'accident chimique survenu à l'usine de Naïrit. Deux experts du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), venus de France et de Suède, ont rejoint l'équipe du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et de l'OCHA pour une mission d'évaluation en Arménie du 10 septembre au 2 octobre.

**c) Grèce - marée noire**

Le 9 septembre, un pétrolier a coulé près du Pirée, en Grèce. Le navire était chargé d'environ 2195 tonnes de mazout et 340 tonnes de gas-oil à usage maritime. Il contenait en outre 15 tonnes de gas-oil à usage maritime comme carburant de soute et 300 litres de lubrifiants. Le mazout et le gas-oil à usage maritime se sont largement répandus autour de l'épave, dans la zone maritime de la rade du Pirée. Les côtes proches de l'île de Salamine et du Pirée ont été polluées. La Grèce a demandé une aide sous la forme d'un navire dépollueur, qui a été fourni par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM). Neuf navires dépollueurs exploités par les autorités grecques ont également participé aux opérations de nettoyage. Lors de la deuxième phase de l'opération, la Grèce a demandé une expertise technique en ce qui concerne les méthodes de démazoutage des côtes. Un expert italien a été sélectionné et déployé via le MPCU; il collabore avec trois experts du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC).

#### d) Cyclones tropicaux dans les Caraïbes

En septembre, la région des Caraïbes a été touchée par une série de puissants cyclones tropicaux. Les plus dévastateurs étaient Irma-17 et Maria-17, qui ont touché de nombreuses îles des Caraïbes (Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Sint-Maarten, Anguilla, les Îles Vierges britanniques, Antigua-et-Barbuda, la Dominique), de même que le Porto Rico, la République dominicaine, Haïti, Cuba, les Îles Turks-et-Caïcos, les Bahamas et les États-Unis (Floride).

En raison de l'ampleur des destructions et de la situation d'urgence qui a suivi, plusieurs mesures ont été prises par l'intermédiaire du MPCU afin de porter secours aux personnes touchées.

- L'Allemagne et les Pays-Bas ont activé le MPCU pour obtenir une aide afin que les missions consulaires aux États-Unis (Floride) et Sint-Maarten aident les citoyens de l'UE bloqués à cause des cyclones tropicaux.
- Les Pays-Bas ont demandé un soutien sous forme de transport pour envoyer une aide en nature à Sint-Maarten, afin de pallier les effets du cyclone tropical Irma.
- Le MPCU a été activé à la suite d'une demande d'aide adressée par la Dominique après le passage du cyclone tropical Maria, qui a causé des destructions à grande échelle sur l'île. La Dominique a reçu une aide en nature de la France, du Royaume-Uni, de la Belgique et des Pays-Bas. En outre, un soutien sous forme de transport a été fourni par le Programme alimentaire mondial (PAM) pour convoier des stocks de nourriture vers la Dominique, en raison de la pénurie de denrées alimentaires sur l'île. Une équipe de protection civile de l'UE a été déployée pour faciliter la coordination et réceptionner l'aide.

Le service de gestion des situations d'urgence Copernicus a été activé huit fois et a produit 81 cartes satellitaires pour les régions touchées par ces deux cyclones tropicaux (Antilles françaises, Haïti et République dominicaine, Sint-Maarten, Îles Vierges britanniques, Floride (États-Unis), Porto Rico, Îles Vierges des États-Unis, Saint-Christophe-et-Niévès, Îles Turks et Caïcos et Dominique).

### e) **Tremblement de terre au Mexique**

Le 19 septembre, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,1 Mw a frappé le centre du Mexique. Le séisme a été fortement ressenti à Mexico et dans les États de Puebla, Morelos et Mexico.

Un autre tremblement de terre d'une magnitude de 6,2 (profondeur de 32 km) s'est ensuite produit à 12 km au nord de la ville d'Ixtepec (État d'Oaxaca), aggravant encore une situation déjà difficile dans les zones touchées. L'état d'urgence a été déclaré. Selon les rapports officiels, plus de 300 personnes ont perdu la vie, plus de 27 000 habitations ont été touchées, endommagées ou détruites dans les États de Chalco, Oaxaca, Tuxtla, Ecatepec et Chiapas, et 900 églises ont été endommagées dans le seul État de Chiapas.

Les experts de la protection civile de l'UE déployés en septembre au sein de l'équipe des Nations unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe (UNDAC) ont indiqué qu'il existait certains besoins à Mexico, où des bâtiments ont fait l'objet d'une inspection approfondie; toutefois, dans les États de Morelos, Oaxaca et Chiapas, dont les populations touchées sont plus éloignées, les besoins seraient plus pressants, notamment en ce qui concerne les abris, l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

Le 3 octobre, l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement a envoyé une lettre au MPCU pour demander une assistance en nature sous la forme de tentes, de toilettes portatives, d'ustensiles de cuisine, de générateurs, de lits et d'équipements de purification d'eau, de santé, etc. Il fallait également des ingénieurs "stabilité" pour évaluer les dommages au patrimoine immobilier dans les zones touchées et concevoir des critères et des méthodes de restauration afin d'aider les autorités mexicaines lors de la phase de restauration des temples et églises d'importance historique. Le 20 octobre 2017, une équipe de la protection civile de l'UE composée d'experts de la protection civile et d'experts de la restauration du patrimoine culturel a été déployée pour une mission de deux semaines. L'équipe a présenté ses résultats et ses recommandations aux autorités mexicaines le 3 novembre. Le service de gestion des situations d'urgence Copernicus a été activé deux fois et 16 cartes satellitaires ont été produites pour contribuer à l'évaluation des dégâts dans les zones touchées.

**f) Crise des Rohingyas / Bangladesh - Intervention humanitaire**

Les violences dans l'État de Rakhine (Myanmar/Birmanie), qui ont commencé le 25 août 2017, ont poussé environ 603 000 Rohingyas à franchir la frontière vers le district de Cox's Bazar, au Bangladesh. Les travailleurs humanitaires continuent de renforcer leur intervention dans le district de Cox's Bazar. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) fournit au groupe de coordination intersectorielle (GCI) les moyens logistiques permettant d'apporter une réponse coordonnée.

N'ayant pas été en mesure d'obtenir la création d'une plate-forme de coordination par d'autres voies et moyens, et pour réduire autant que possible les retards avant l'ouverture et la mise en route de la plate-forme, l'OIM a demandé le 27 octobre le soutien du MPCU pour le déploiement d'éléments d'un camp de base léger pour une plate-forme de coordination comprenant 45 personnes et dotée d'un espace de réunion pour 60 personnes ainsi que des installations qui y sont liées. Les pays participant au partenariat humanitaire international ont offert ce camp de base par l'intermédiaire du MPCU.

**g) Séisme en Iran et en Iraq**

Le 12 novembre, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,2 Mw s'est produit dans la province iraquienne d'Halabja, près de la frontière iranienne. Il a occasionné des dégâts considérables dans les deux pays et entraîné la mort de centaines de personnes, des milliers d'autres ayant été blessées. En Iraq, il a fallu inspecter deux importants barrages (celui de Darbandikhan, construit en 1961, et celui de Dukan, construit en 1959) afin d'en évaluer l'intégrité à la suite du séisme.

À la demande des autorités nationales iraqiennes, l'OCHA de l'ONU a mobilisé une équipe UNDAC pour évaluer la situation et soutenir la coordination des efforts d'intervention. Le 13 novembre, l'unité conjointe chargée de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a demandé l'aide du MPCU en la personne d'un expert spécialisé dans l'évaluation structurelle des barrages. Un expert roumain a été déployé le 15 novembre et a rejoint l'équipe UNDAC en Iraq jusqu'au 4 décembre, afin d'évaluer l'impact potentiel du séisme sur les barrages et les localités des environs et de faire des recommandations. En outre, le service de gestion des situations d'urgence Copernicus a été activé pour fournir des cartes satellitaires d'impact pour quatre zones touchées différentes.

#### **h) Maladie à virus de Marburg en Ouganda**

À la suite de l'épidémie de maladie à virus de Marburg apparue en Ouganda en octobre 2017, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a demandé au MPCU, le 16 novembre, de lui apporter un soutien pour les actions en matière de diagnostic et de confinement. Un laboratoire mobile allemand de l'institut de médecine tropicale Bernhard Nocht a été déployé le 21 novembre. Il fait partie du Corps médical européen et comprend un équipement spécialisé ainsi que deux experts dans le domaine de la santé. Pendant environ un mois, il va aider une unité de traitement de confinement de haut niveau pour le virus de Marburg, opérée par Médecins sans frontières - France, dans le district de Kapchorwa. Un officier de liaison du service de gestion des situations d'urgence Copernicus a également été déployé. En plus de diagnostiquer les nouveaux cas potentiels d'infection, le laboratoire travaillera en coopération et en coordination étroites avec les partenaires, notamment les autorités nationales qui pilotent l'intervention ainsi que le Centres américain pour le contrôle et la prévention des maladies, afin de renforcer les capacités de réaction.